



Formation à l'AIPR Concepteur/Encadrant

(Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux)

Public :
Salariés, demandeurs d'emploi

Pré requis :
Savoir lire

Nombre de participants :
8 à 12 stagiaires

Organisation pédagogique :
Groupe constitué

Méthodes pédagogiques :
Cours en groupe - alternance de mises en situation et d'apports théoriques

Moyens pédagogiques :
Salle de cours équipée de matériel informatique et d'un vidéoprojecteur

Modalités de suivi, d'accompagnement et d'appréciation de la progression :
Passage du QCM d'habilitation

Modalités d'évaluation des acquis et/ ou de la certification :
Passage de l'habilitation AIPR Opérateur, repositionnement le cas échéant

Validation : Attestation de réussite permettant à l'employeur de délivrer l'AIPR selon le modèle CERFA N° 15465*01

Profil des intervenants :
Formateurs agréés

Durée : 8 heures dont :
7 heures de formation
1 heure d'évaluation par QCM

Dates : Nous consulter

Lieu : GRETA Aisne
Agence de Laon
Agence de Saint-Quentin
Agence de Soissons

Tarifs :
84€ /stagiaire/jour pour un groupe de 10 personnes

Hors accord cadre

OBJECTIFS

Permettre la délivrance par l'employeur d'une autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR). Passage de l'examen du QCM officiel niveau Concepteur.

PUBLIC

Toute personne assurant l'encadrement des travaux à proximité de réseaux enterrés ou aériens sous la direction du responsable de projet :

Conducteur de travaux, chargé d'études,
Personnel de bureaux de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maître d'ouvrages,
Personnel de maîtrise d'ouvrage,
Personnel réalisant de la détection et du géo référencement de réseaux
Chef d'équipe, Chef de chantiers...

CONTEXTE

■ La réforme anti-endommagement (réforme DT-DICT) avec le décret de juillet 2012 prévoit la délivrance, par les employeurs, d'une autorisation d'intervention pour tous les intervenants sur des travaux situés à proximité des réseaux. Cette autorisation, OBLIGATOIRE à compter du 1er janvier 2018, sera délivrée après vérification de la compétence de personnels intervenants

PROGRAMME

■ Au regard des obligations visées par la réforme anti-endommagement, les formations délivrées permettront :

- ➔ Une meilleure connaissance de la législation, des procédures...
- ➔ Le passage de l'AIPR sur notre centre ou dans votre entreprise avec des formateurs agréés

MODULES

■ Les modules seront divisés en deux catégories : des modules pratiques et des modules théoriques.

Ils se décomposent comme suit :

- ➔ La procédure DT-DICT, utilisation en salle du guichet unique
- ➔ Conception d'un projet
- ➔ Connaissance des réseaux
- ➔ Exercice de marquage-piquetage
- ➔ Prévention et sécurité
- ➔ Gestion de la prévention sur chantier
- ➔ Management de la sécurité
- ➔ Techniques de travaux
- ➔ Relevés topographiques
- ➔ Passage du QCM en fin de journée

Votre contact :

GRETA AISNE

greta.aisne@ac-amiens.fr

Tél. 03 23 08 44 20